

plusieurs années de suite, & qui ne demandent que peu de soin dès qu'on les a semés avec les précautions nécessaires, & qu'elles ont pris racines ; l'Oeconome pourroit les établir dans les pâturages un peu éloignés de son habitation, vû qu'il ne seroit pas obligé de réitérer si souvent le labour. J'en excepte les terrains trop rapides, où l'on ne peut réussir à forcer la nature sans des fraix & des peines considérables : il vaut mieux les abandonner à ses soins, si l'on est persuadé que les dépenses surpassent le profit. Nous parlerons encore de ces pâturages dans la troisième partie de notre discours.

La troisième espèce de terrain, dont nous avons fait mention, sont les prés arrosés. Personne n'osera avancer que ceux-ci ne doivent être convertis en prés artificiels, puisqu'ils sont d'un rapport considérable, sans qu'il coûte au propriétaire ni beaucoup de soin, ni beaucoup d'argent. Il y a cependant un cas, à la vérité unique, où cet établissement pourroit être avantageux, le voici. Nous voyons souvent que des prés naturels ont été ruinés par un égayage ou arrosement trop abondant & mal dirigé ; ce qui y détruit entièrement les bonnes espèces d'herbes, en sorte que le sol ne produit plus d'autres herbes que de celles qui peuvent soutenir une grande humidité : un tel fourage n'est pas fort avantageux au bétail, & supposé même que la récolte fut abondante, ces prés ne se trouveroient pas dans l'état de perfection où ils pourroient être. Pour y remédier, l'Oeconome doit les renouveler en y semant des espèces d'herbes auxquelles l'égayage peut convenir ; en ce cas ce fourage artificiel seroit meilleur, quand même il ne seroit pas si abondant. Nous indiquerons  
dans